

Le nouveau projet général d'aménagement de la Ville de Luxembourg:



A Château-Chinon, je m'efforce de préserver, quand elles valent qu'on s'en occupe, les traces du passé. Elles sont à vrai dire assez rares dans ce pays que se sont disputé avec acharnement rois de France et ducs de Bourgogne. Au hasard d'une fortune changeante, vainqueur et vaincu n'ont laissé derrière eux que des cendres. Du château il ne reste rien et de la vieille cité pas grand-chose. Tout de même ces maisons de pierre dure et grise, ces rues étroites qui épousent encore le dessin médiéval, ces voûtes, ces fontaines qui ont pris la couleur de la terre et du ciel d'automne comme on n'en voit qu'en pays celte, ont besoin d'être protégées.

(François Mitterrand,
maire de Château-Chinon)

Une ambition à l'heure de l'ouverture de l'Europe

M. Pierre Vago, dont M. Pierre Joly, dans le Dictionnaire encyclopédique de l'architecture moderne et contemporaine, se plaît à souligner le rôle éminent qu'il a tenu dans le domaine de l'architecture et de l'urbanisme de notre temps, est l'auteur du plan général d'aménagement de la ville approuvé le 17 avril 1967 par le conseil communal. Si ce plan, conçu dans la philosophie de son époque, a pu paraître par trop rigide et trop fonctionnaliste en programmant la forme de la ville à partir de règles générales découlant d'un plan de zonage qui prévoyait un développement concentrique, il n'en reste pas moins que l'urbaniste avait, pour la première fois dans l'histoire de l'urbanisation de notre ville, prévu d'inscrire dans son plan de vastes zones à protéger: la vieille ville, les secteurs bordant les vallées de la Pétrusse et de l'Alzette, le secteur du parc municipal et les secteurs résidentiels le longeant, ainsi que de frapper de servitudes architecturales certains ensembles de constructions bordant des voies et des places particulièrement exposées.

Pour des raisons que je n'ai pas à commenter, la deuxième phase de son plan d'aménagement qui avait pour objet de le compléter par des plans de détail et ainsi de canaliser l'évolution de notre ville selon la logique de ce plan, ne fut pas confiée à M. Pierre Vago. C'est donc ainsi que depuis 1967, le développement de la ville s'est opéré sur la base dudit plan que, il convient de le rappeler, M. Fernand Zürn, échevin de l'urbanisme d'alors, avait qualifié, à l'occasion de sa présentation au conseil communal le 10 avril 1967, de „plan directeur”, devant encore être

complété et élargi, en soulignant que dans l'idée de son auteur le plan était „appelé simplement à donner, d'un côté, des directives précises pour le développement harmonieux de la ville, conformément à sa vocation de capitale et de centre administratif et touristique et à fixer, d'un autre côté, des normes aussi claires et aussi simples que la matière le permet pour la construction immobilière, le tout dans le respect des droits et intérêts légitimes de chacun et dans le cadre des coutumes locales”.

Nul n'ignore qu'aux termes de la loi du 12 juin 1937 concernant l'aménagement des villes et autres agglomérations importantes, tout projet d'aménagement peut être révisé et modifié suivant des procédures bien définies. Ainsi, d'une part à la suite de certaines réclamations, d'autre part en fonction de l'évolution de certaines idées ou de données de base ou encore de besoins s'étant fait ressentir, le projet général d'aménagement, parties graphique et écrite, a subi au fil des ans une centaine de modifications. Certaines, à mon avis, étaient intempestives et malencontreuses, comme par exemple l'inscription, dans la réglementation, de l'article 2.35.3 donnant la possibilité de construire des immeubles-tours dans les secteurs centraux dans le but d'agrandir l'environnement urbain; d'autres évoluaient dans le sens de nos préoccupations actuelles: ainsi, à la suite d'une proposition du service d'urbanisme datant de 1974, le conseil communal a approuvé le 2 juin 1975 le nouvel article 2.68 permettant au collège échevinal, en vertu de l'article 57 de la loi de 1937, d'émettre des conditions esthétiques pour le secteur central

de la ville haute et le plateau Bourbon. A la même occasion, la hauteur admissible de construction fut ramenée pour les immeubles bordant l'avenue de la Liberté, de la place de Metz à la place de Paris, de vingt-cinq mètres à la hauteur des constructions existantes, afin de respecter le caractère prestigieux de la plus belle avenue de notre ville. A la suite, maints propriétaires ont entrepris des rénovations de prestige, soulignant ainsi l'homogénéité de cet ensemble exceptionnel.

Malgré les adaptations et les amendements successifs, s'est posée avec plus ou moins d'acuité la question de savoir s'il ne faudrait pas enfin en arriver à une refonte complète du plan d'aménagement en vigueur depuis plus de vingt ans; s'il ne faudrait pas tenir compte de la foudroyante évolution de notre capitale, concentrant la vie politique, économique et culturelle de notre pays, ville exerçant de multiples fonctions européennes, voire internationales, l'une des places financières les plus fortes de l'Europe, avec ce que cela comporte de bouleversements et autres changements dans le cadre de vie et dans le contexte urbain; si, – vu la prise de conscience aiguë de notre population, en ce qui concerne tant la valeur inappréciable du patrimoine urbain et architectural à protéger par tous les moyens, que le maintien de la qualité de la vie et la protection de la nature, – il ne faudrait pas en même temps étendre les mesures de protection dans le but d'un équilibre harmonieux qui devrait constituer la base du droit de chacun à jouir d'un cadre de vie satisfaisant, spécialement dans notre ville dont les dimensions sont encore à l'échelle de l'homme.

**„Pierres d'église ou de théâtre
Bornes des champs dalles de l'âtre
Pierres sans rime ni raison
Pierres muettes des maisons
Traces d'époques incertaines
Margelles noires des fontaines
Pierres qui s'usent aux genoux
Les pierres n'ont peur que de nous.”**
Louis Aragon



Aussi, le collège échevinal s'est-il fixé comme but, dans sa déclaration qui a suivi les élections municipales de 1981, de procéder à une révision globale du projet général d'aménagement, en tenant compte des besoins de l'heure. Cette haute mission fut confiée le 17 novembre 1986 à M. Robert Joly, architecte en chef des bâtiments civils et palais nationaux. A noter ici qu'au moment même où M. Jacques Chirac, maire de Paris, faisait souffler un vent de libéralisme sur sa ville et en ravalait le plan d'occupation des sols pour promouvoir une augmentation des densités de construction en vue d'encourager les entreprises européennes à installer leur siège à Paris, allant jusqu'à permettre aux promoteurs de démolir dans le centre des affaires, entre l'Opéra et l'Etoile, les nobles mais peu commodes immeubles „hausmanniens” pour reconstruire des locaux fonctionnels et hyper-rentables, le conseil communal de Luxembourg, peut-être dans un réflexe de solide bon sens dont savent souvent faire preuve les Luxembourgeois, a pris une décision à la fois sage, ambitieuse et prévisionnelle dans le domaine de l'urbanisme de notre capitale.

Sous la direction éclairée de M. Robert Joly, le service d'urbanisme, secondé par les services municipaux ainsi que par ceux de l'Etat, a établi des enquêtes approfondies portant sur la ville et l'agglomération urbaine, a fait des analyses de leur forme, telle qu'elle s'est modifiée au cours des différentes poussées de la construction, en ayant recours à tous les moyens techniques disponibles, telles les photos aériennes, la vidéo ainsi que la représentation graphique d'ensembles de

façades et de quartiers entiers, a dressé des plans renseignant sur les affectations des immeubles de tout le tissu urbain, afin d'en dégager l'évolution de chaque quartier en relation avec les pressions conjoncturelles. Parallèlement la ville a décidé de se doter d'un „plan vert” afin de pouvoir intégrer dans son nouveau projet ses principes en matière d'écologie et de protection de la nature et des ressources naturelles.

Les possibilités de développement des infrastructures concernant la circulation, le transport, les réseaux de desserte ont été étudiées pour en dégager le périmètre d'agglomération et les extensions raisonnablement prévisibles de la ville. Sur la base de ce travail approfondi de réflexion et de prospective, l'avant-projet en résultant a fait l'objet de débats suivis entre le collège échevinal, les représentants des élus et les techniciens pour aboutir au nouveau projet général de la ville, approuvé provisoirement par le conseil communal dans sa séance du 4 novembre 1991. Ce projet n'est pas un produit fini et les responsables n'ont pas la prétention d'avoir établi un document touchant à la perfection d'ailleurs impossible à atteindre. Son message tient en quelques mots: équilibre, harmonie, mieux-vivre, épanouissement et avenir.

Le territoire urbain a été divisé en différentes zones:

- à l'intérieur du périmètre d'agglomération:
 - les zones d'habitation,
 - les zones mixtes,
 - les zones protégées,
 - les zones d'activités,
 - les zones à aménager;

**„L'apport de l'artiste entre en jeu
et il organise,
il met son ordre dans le désordre.
Il crée, il arrive à l'évidence".**

Fernand Léger

- sur tout le territoire de la ville:
les terrains réservés et les terrains à l'étude,
les zones naturelles,
les zones non aedificandi.

Le plan d'aménagement de la ville ne doit pas être reçu comme une contrainte. Aucune des activités humaines, habiter, travailler, se détendre, se reposer, apprendre, ne doit être envisagée séparément et la ville doit refléter cette unité dans son équilibre entre l'urbain et le rural, entre le bâti et les espaces naturels. Le même équilibre doit être préservé entre l'habitat et l'emploi. Les longues migrations quotidiennes sont des non-sens, mais l'on peut remédier à leurs causes mécaniques par une grande politique foncière de rééquilibrage des zones d'habitat et d'emploi.

Le nouveau plan vise spécialement l'amélioration des conditions de vie des habitants de la ville.

La mise en valeur et la protection du patrimoine urbain et architectural, la revitalisation des quartiers centraux, des centres de localités, l'implantation d'établissements culturels et de loisirs ou d'installations sportives en sont un élément essentiel permettant de mettre à la portée de tous la diversité et la richesse de notre ville.

En outre, il convient de souligner qu'à la suite de concertations suivies avec les instances de l'Etat, le plan contient des options pour que la ville continue à être le

moteur de l'activité économique du pays et à améliorer ses équipements et ses infrastructures d'accueil. A noter dans ce contexte que les ensembles de terrains figurant sur le plan comme terrains réservés à destination particulière ou comme ensembles à restructurer, et que déjà de mauvais esprits dénomment „les zones grises du plan", feront l'objet d'études globales sous la responsabilité de la ville et de l'Etat et constituent un des atouts majeurs du plan en offrant d'énormes potentialités d'expansion. Car l'équilibre de l'habitat et de l'emploi est lié à la promotion de tout un tissu d'établissements tertiaires et de petites et moyennes entreprises.

Ainsi, tout en ouvrant de larges perspectives d'épanouissement et d'avenir aux vocations multiples de notre capitale, le plan, en privilégiant une vision d'ensemble de notre ville, porte une attention particulière au respect et à la protection de l'héritage que le passé nous a légué. La sauvegarde du patrimoine architectural, culturel et historique aux fins de maintenir l'identité des différentes parties constituant cet héritage aussi bien que la

reconquête de la ville pour l'habitat, sont des constituantes primordiales du plan qui, pour ces parties, sera complété par des projets plus détaillés et des règles claires et précises.

Puissent les hommes de l'art faire bon usage de l'instrument qui leur est donné et tirer profit, dans l'établissement de leurs projets, des larges possibilités que leur offrent les dispositions nouvelles. A l'heure actuelle, quelques-uns parmi les plus grands architectes du monde sont en train de réaliser ou d'établir des projets dans notre ville. Une saine émulation devrait nous permettre de nous débarrasser de ce navrant „espéranto architectural" dont parlait Jean Cocteau et de concevoir des projets beaux, sensibles, s'intégrant au caractère spécifique de notre ville et mettant à profit les immenses possibilités que permettent les progrès techniques. Je terminerai en paraphrasant le poète: „Ce n'est pas le béton qui tue, il a ses assassins". Suivez mon regard.

Fernand Bintner



**„... La forme d'une ville
change plus vite,
hélas,
que le cœur d'un mortel."**

Charles Baudelaire